RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00896
Numéro SIREN : 753 021 898
Nom ou dénomination : DFD - Dense Fluid Degreasing

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2016 sous le numéro de dépôt 4343

DFD – Dense Fluid Degreasing

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 303 777 €
Siège social : Savoie Technolac - 17 av. du Lac Léman – Bât. LAMA B - 73370 LE BOURGET DU LAC
753 021 898 RCS CHAMBERY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE de COMMERCE-CHAMBERY

EN DATE DU 27 JUIN 2016

DEPOT du 12 JUIL. 2016

N° 4343 Le Greffier,

L'an deux mille seize,
Le vingt-sept juin, à dix-sept heures,

Les actionnaires de la société **DFD – Dense Fluid Degreasing**, société anonyme au capital de 303 777 euros, dont le siège social est situé Savoie Technolac – 17 avenue du Lac Léman – Bâtiment LAMA B – 73370 LE BOURGET DU LAC, immatriculée sous le numéro 753 021 898 RCS CHAMBERY, se sont réunis dans les locaux du cabinet d'avocats ALCYACONSEIL$_{GRENOBLE}$ situés 1 Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par le Conseil d'administration suivant lettre adressée le 10 juin 2016 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance à laquelle ont été annexés les formulaires de vote par procuration ou par correspondance.

Monsieur Dominique ROSSIGNOL préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Mme Frédérique FINITI et M Stephane BREDEAU, actionnaires présents acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

M Hervé NARREC est désigné(e) comme secrétaire.

D'après la feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance possèdent 283 628 actions ayant droit de vote.

L'Assemblée réunissant plus du cinquième des actions composant le capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Le Président de séance constate l'absence du cabinet DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 10 juin 2016.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée tous les documents nécessaires à sa tenue régulière, notamment :

- Le rapport de gestion du Conseil d'administration,

.....

- Le texte des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

.....

Greffe du Tribunal de Commerce de Chambéry : dépôt N°4343 en date du 12/07/2016

Puis il déclare avoir satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires concernant l'envoi et la tenue des documents et renseignements destinés aux actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

-oOo-

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration ;

.....

- Nomination de deux nouveaux administrateurs ;

- Pouvoirs pour formalités.

.....

Lecture est donnée du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, le Président de séance déclare la discussion ouverte et se tenir, avec les membres du Conseil d'administration, à la disposition de l'Assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désireraient toutes explications et précisions nécessaires, ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger utile de formuler.

Après échange d'observations et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, **décide** de nommer en qualité d'administrateur pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et devant se réunir courant 2022 :

- **Monsieur Hervé MARREC,**
 Né le 14 novembre 1953 à VALENCE (26),
 Demeurant 185 rue des Sarrées – 73230 ST ALBAN-LEYSSE,
 De nationalité française.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Hervé MARREC, a, par lettre séparée, d'ores et déjà accepté les fonctions d'administrateur qui lui sont confiées, déclaré ne pas être en contravention avec les dispositions des articles L.225-21 et suivants ainsi que des articles L.225-94 et suivants du Code de commerce et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, **décide** de nommer en qualité d'administrateur pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et devant se réunir courant 2022 :

- **Madame Frédérique FINITI-BROISIN,**
 Née le 12 mai 1967 à ANNECY-LE-VIEUX (74),
 Demeurant 278 rue des Grands Champs – 74370 PRINGY,
 De nationalité française.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Frédérique FINITI-BROISIN, a, par lettre séparée, d'ores et déjà accepté les fonctions d'administrateur qui lui sont confiées, déclaré ne pas être en contravention avec les dispositions des articles L.225-21 et suivants ainsi que des articles L.225-94 et suivants du Code de commerce et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Président-Directeur Général,

Monsieur Dominique ROSSIGNOL.

